

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE

Version en date du 15/12/2025

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Les termes définis ci-après auront les significations suivantes dans les présentes conditions générales de vente :

« **SAS BOMBARDIER** » : désigne BOMBARDIER, société par actions simplifiée au capital de 1000.00 euros, ayant pour activité production et la commercialisation de tous produits de parfums, dont le siège social est situé 370 route de Fons, Hameau des Aubarines, 30430 RIVIERES, FRANCE, dont le numéro unique d'identification est 937 856 680 RCS de Nîmes, dont le numéro d'identification TVA est FR80937856680 et dont le service clientèle est accessible par courriel à l'adresse contact@parfums-bombardier.fr, et/ou par téléphone au 06.75.82.41.08.

« **Client(s)** » : désigne toute personne physique résidant en France métropolitaine ayant la majorité légale et la pleine capacité juridique de conclure un contrat qui procède à l'achat de Produit(s) sur le Site à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

« **Conditions Générales** » : désignent les présentes conditions générales de vente en ligne, ainsi que leurs annexes qui en font partie intégrante.

« **Produit(s)** » : désigne(nt) le (ou les) produit(s) commercialisé(s) par SAS BOMBARDIER par l'intermédiaire du Site, comprenant notamment, sans que cette liste ne soit limitative : des produits de parfums.

« **Site** » : désigne le site web accessible à l'adresse www.parfums-bombardier.fr et édité par SAS BOMBARDIER, dont le directeur de la publication est Madame Laura Bombardier, hébergé par OVH, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 424 761 419 et dont le siège social est situé 2 rue Kellerman, 59100 Roubaix.

« **Partie(s)** » : désigne(nt) séparément ou conjointement SAS BOMBARDIER et le Client.

ARTICLE 2 – OBJET ET PRINCIPES GENERAUX

2.1 Les Conditions Générales ont pour objet de définir le cadre contractuel applicable à l'achat par le Client de(s) Produit(s) commercialisé(s) par SAS BOMBARDIER par l'intermédiaire du Site.

2.2 Les Conditions Générales forment l'ensemble des dispositions contractuelles régissant, dans ce cadre, les rapports entre SAS BOMBARDIER et le Client qui renonce à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable.

2.3 L'achèvement complet de la procédure de passation de commande visée à l'Article 6 emporte l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales concomitamment communiquées et obligation au paiement, ce qui est expressément reconnu par le Client. Un exemplaire de ces dernières lui sera adressé avec l'e-mail de confirmation de sa commande.

2.4 Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les Conditions Générales ou de ne pas exiger l'application de l'une quelconque de leurs stipulations ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification des Conditions Générales, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux Conditions Générales.

2.5 Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions Générales serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres stipulations resteront en vigueur.

2.6 Ces Conditions Générales peuvent faire l'objet d'adaptations ou modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le Site à la date de passation de la commande de Produit(s) par le Client.

ARTICLE 3 – PRODUITS

3.1 SAS BOMBARDIER s'engage à vendre des Produits conformes à la réglementation et aux normes en vigueur dans l'Union européenne au moment de la vente.

3.2 Les caractéristiques essentielles du ou des Produit(s) sont décrites sur le Site avec la plus grande précision possible et notamment, sans que cette liste ne soit limitative : la description, la quantité, l'illustration et ingrédients, etc. Ces caractéristiques ont été présentées au Client préalablement à la commande, dans le cadre des informations précontractuelles qui lui ont été communiquées.

3.3 Le Client déclare expressément avoir pris connaissance de ces informations avant de sélectionner le(s) Produit(s) choisi(s) et, plus généralement, avoir reçu de SAS BOMBARDIER toutes les informations déterminantes de son consentement.

3.4 Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. À défaut de disponibilité, SAS BOMBARDIER s'engage à en informer au plus vite le Client par courrier électronique. Le Client a la faculté, en cas d'indisponibilité du ou des Produit(s) commandé(s), soit d'annuler, soit de modifier sa commande.

3.5 En cas d'annulation pour indisponibilité, le Client sera remboursé dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception de sa demande d'annulation.

3.6 Les achats de Produits en vue de leur revente sont strictement interdits.

3.7 En raison de leur nature, les Produits n'intègrent pas de pièces détachées indispensables à leur utilisation. Toutefois, si tel était le cas, la date jusqu'à laquelle ces pièces détachées seront disponibles fera l'objet d'une information sur le Site et sur tout autre support durable constatant ou accompagnant la vente.

3.8 L'envoi d'échantillons gratuits est strictement limité à un (1) échantillon par personne et par foyer (même nom, même adresse postale et/ou même adresse électronique). Toute demande multiple, abusive ou frauduleuse, notamment via l'utilisation de plusieurs comptes, identités ou adresses, pourra être refusée, annulée ou non honorée, sans obligation de justification de la part de la société. La société se réserve également le droit de suspendre ou de supprimer l'accès aux offres d'échantillons gratuits à toute personne ne respectant pas cette règle.

ARTICLE 4 – PASSATION DE COMMANDE

4.1 Création d'un compte client

4.1.1 Afin de passer commande en ligne sur le Site, il sera demandé au Client d'indiquer ses prénom(s), nom(s), adresse postale, code postal, ville, téléphone et email. Le Client s'engage à fournir des données exactes, à jour, complètes et à en préserver l'exactitude.

4.1.2 Après avoir renseigné l'ensemble des informations mentionnées à l'Article 4.1.1, le Client devra créer un Compte client en cochant la case « créer un compte ».

4.1.3 L'accès au compte Client est protégé par un mot de passe personnel et confidentiel. Le Client s'engage à le conserver secret et à ne le communiquer à des tiers à quelque titre que ce soit. Le Client est responsable de son mot de passe. S'il s'aperçoit que son compte fait l'objet d'une utilisation frauduleuse, le Client s'engage à le signaler immédiatement à SAS BOMBARDIER.

4.2 Etapes de commande de(s) Produit(s)

4.2.1 Toute commande de Produit(s) sur le Site nécessite le parfait achèvement de l'ensemble des étapes suivantes :

- Le Client doit d'abord se connecter sur le Site puis cliquer sur l'onglet "Commandez votre parfum" ;
- Sur l'onglet choisi, le Client doit choisir le ou les Produit(s) désiré(s) ainsi que la quantité, puis ajouter le(s) Produit(s) à son panier en cliquant sur le lien "ajouter au panier" ;
- Le Client doit cliquer sur l'icône "votre panier" afin de vérifier le détail de la commande, son prix total et modifier les éventuelles erreurs, puis choisir entre soit "voir le panier" afin de constater le prix estimé de la commande puis "valider la commande" ensuite, soit directement "paiement". Il peut ensuite choisir le mode d'expédition entre les options suivantes : (i) Colissimo sans signature, (ii) Colissimo avec signature et (iii) Colissimo relais ;
- A l'étape suivante, le Client doit indiquer son adresse de facturation et peut se connecter à son Compte client déjà existant ou créé un Compte client ;
- Pour compléter son adresse de facturation, le Client doit saisir ses prénom(s), nom(s), adresse de facturation, pays, code postal, ville, téléphone et adresse de courriel.
- Avant validation définitive sa commande, SAS BOMBARDIER offre au Client la possibilité de vérifier le détail de la commande et son prix total, d'appliquer un code promotionnel, d'identifier les éventuelles erreurs commises dans la saisie des données et de les corriger ;
- Le Client doit lire les Conditions Générales qui s'affichent automatiquement sur le menu déroulant et cocher la case « J'AI LU ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GENERALES » ;
- Le Client clique ensuite sur le lien "commander" ;
- A la dernière étape, après avoir cliqué sur "commander", le Client doit suivre les instructions de la plateforme de paiement et régler le montant total de sa commande.

4.2.2 TOUTE COMMANDE DE PRODUIT(S) EFFECTUÉE SUR LE SITE EST UNE COMMANDE AVEC OBLIGATION DE PAIEMENT.

4.2.3 La commande ne sera définitivement enregistrée qu'à la dernière validation de l'écran récapitulatif de la commande. Cette action est assimilée à la signature manuscrite visée à l'article 1367 du Code civil. À compter de cette action la commande est considérée comme irrévocable et ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement prévus dans les présentes et par la loi.

4.2.4 La vente de(s) Produit(s) n'est définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par BOMBARDIER par courrier électronique, laquelle sera envoyée sans délai et après encaissement par SAS BOMBARDIER de l'intégralité du prix. Ce courriel de confirmation récapitule l'ensemble des informations contractuelles et comprend les Conditions Générales applicables annexées en pièces jointes au format PDF. Ces documents pourront être conservés, enregistrés et imprimés par le Client. En conservant ce courrier électronique et/ou en l'imprimant, le Client détient la preuve de sa commande que SAS BOMBARDIER lui recommande de conserver.

ARTICLE 5 – PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

5.1 L'accès au Site se fait par le biais d'Internet. Les frais d'accès au réseau Internet au moyen d'un service de communication à distance sont à la charge du Client.

5.2 Les Produits sont fournis aux prix en vigueur figurant sur le Site lors de l'enregistrement de la commande. Ces prix sont indiqués en euros et s'entendent toutes taxes comprises (« **TTC** ») et hors frais de livraison qui sont à la charge du Client pour les commandes d'un montant inférieure à cinquante (50) euros. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, SAS BOMBARDIER se réservant le droit de modifier ses prix à tout moment.

5.3 Les prix définitifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par SAS BOMBARDIER sur le Site et des éventuels codes promotionnels détenus par le Client.

5.4 Tout Produit commandé par le Client est facturé par SAS BOMBARDIER sur la base du prix TTC définitif et des frais de livraison mentionnés lors de l'achèvement complet du processus de passation de commande décrit à l'Article 4.

5.5 Le paiement de la commande s'entend comptant et s'effectue par paiement par cartes bancaires (Visa, Mastercard) ou par le système de paiement en ligne Paypal au jour de la passation de la commande. SAS BOMBARDIER rappelle que le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas, le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes. Les paiements sont sécurisés via la solution Cyberplus Paiement fournie par la prestataire bancaire de SAS BOMBARDIER, la Banque Populaire.

5.6 Le Client est expressément informé du fait qu'aucune commande ne peut être préparée, ni expédiée, tant que son prix total n'aura pas été intégralement encaissé. En cas de refus de la banque, la commande sera automatiquement annulée.

5.7 SAS BOMBARDIER se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 6 – LIVRAISON DES PRODUITS

6.1 Le(s) Produit(s) sera/ont livrés et fournis en France métropolitaine par La Poste à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande.

6.2 De manière générale, le délai indicatif de livraison des Produits est de deux (2) à cinq (5) jours ouvrés à compter de la date d'expédition de la commande pour les colis de petite et moyenne taille livrés en France, sous réserve des restrictions de La Poste.

6.3 SAS BOMBARDIER s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer le(s) Produit(s) commandés par le Client dans les délais indicatifs précisés sur le Site.

6.4 En toutes hypothèses et sauf si les Parties en ont convenu autrement, SAS BOMBARDIER s'engage à livrer le(s) Produit(s) sans retard injustifié et au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat.

6.5 Sauf cas de force majeure et faute du Client, en cas de manquement de SAS BOMBARDIER à son obligation de délivrance des Produit(s) dans les délais spécifiquement convenus, ou à défaut au plus tard trente (30) jours après la conclusion du contrat, le Client peut (i) notifier à SAS BOMBARDIER la suspension du paiement de tout ou partie du prix et/ou (ii) résoudre le contrat si, après avoir mis en demeure SAS BOMBARDIER d'effectuer la livraison des Produits dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

6.6 Le Client peut toutefois immédiatement résoudre le contrat (i) lorsque SAS BOMBARDIER refuse de livrer le(s) Produit(s) ou lorsqu'il est manifeste qu'il ne livrera pas le(s) Produit(s) et/ou (ii) lorsque la date ou le délai la livraison est une condition essentielle du contrat, ayant fait l'objet d'une demande expresse et préalable du Client.

6.7 En cas de résolution du contrat par le Client aux torts de SAS BOMBARDIER dans les conditions ci-dessus, les sommes versées par le Client, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue, lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze (14) jours qui suivent la date de dénonciation du contrat.

6.8 En cas d'impossibilité pour le Client de réceptionner le(s) Produit(s) commandé(s), il peut solliciter, auprès du transporteur, une deuxième livraison, moyennant des frais supplémentaires si l'impossibilité de réceptionner le(s) Produits est imputable à un fait du Client. A défaut de réception par le Client du ou des Produit(s) commandé(s) lors de la deuxième livraison, le Produit est réexpédié SAS BOMBARDIER. Le Client pourra alors solliciter une nouvelle livraison en acquittant de nouveau les frais de port correspondants.

6.9 Dans le cas où le Client ne sollicite pas de nouvelle livraison dans un délai de deux (2) jours à compter de la date de réception du ou des Produit(s), le Client est informé par courrier électronique de l'annulation de la vente. Le Client est alors remboursé du montant du ou des Produit(s) commandé(s), à l'exclusion des frais de livraison.

ARTICLE 7 – TRANSFERT DES RISQUES

7.1 Le transfert des risques inhérents à un Produit intervient au moment où le Client, ou un tiers désigné par lui, prend physiquement possession du Produit correspondant.

7.2 En cas de retour d'un Produit par le Client en application d'une garantie légale, les risques sont transférés à SAS BOMBARDIER à compter de la réception ou de la restitution du Produit concerné.

7.3 En cas de retour d'un Produit par le Client consécutif à l'exercice de son droit de rétractation, les risques sont transférés à SAS BOMBARDIER à compter de la réception ou de la restitution du Produit concerné.

ARTICLE 8 – DROIT DE RETRACTATION

8.1 Sous réserve des exceptions mentionnées à l'article 8.10 ci-après, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à fournir de motif ni à régler de pénalité, en renvoyant à SAS BOMBARDIER le formulaire de rétractation disponible en Annexe 1 des Conditions Générales ou au moyen d'une toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple,

lettre à cet effet envoyée à l'adresse SAS BOMBARDIER, 370 route de Fons, Hameau d'Aubarine à RIVIERES (30430) ou par courrier électronique à l'adresse contact@parfums-bombardier.fr.

8.2 Le délai de rétractation court à compter de la réception par le Client ou du tiers désigné par lui du Produit à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande. Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

8.3 SAS BOMBARDIER rappelle que le jour où le contrat est conclu et le jour de la réception du Produit ne sont pas comptés dans le délai qui commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

8.4 Le Client renvoie ou restitue le(s) Produit(s) à SAS BOMBARDIER ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. SAS BOMBARDIER recommande au Client d'utiliser un service de suivi de colis, la preuve de l'expédition pouvant être exigée en cas de litige.

8.5 Le(s) Produit(s), du fait de leur nature et pour des raisons d'hygiène doivent être retournés complets, intacts avec leurs éventuels accessoires et autre documentation permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat. Les Produits endommagés, transformés, salis ou incomplets ne sont pas repris par SAS BOMBARDIER.

8.6 Il est expressément convenu que les frais de renvoi des Produits commandés sont à la charge exclusive du Client.

8.7 Sous réserve de la restitution ou du renvoi à SAS BOMBARDIER du ou des Produit(s) commandé(s) dans le délai précité, le remboursement interviendra au plus tard dans les quatorze (14) jours francs à compter de la date à laquelle SAS BOMBARDIER a été informée de la décision du Client de se rétracter. Le Client reconnaît et accepte toutefois que SAS BOMBARDIER puisse différer le remboursement jusqu'à récupération du ou des Produit(s) correspondant(s) par SAS BOMBARDIER ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition de ces Produits à SAS BOMBARDIER, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

8.8 Sous réserve des stipulations de l'Article 8.4, SAS BOMBARDIER procèdera au remboursement de tous les paiements reçus du Client, y compris les frais de livraison en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf accord exprès du Client pour un moyen différent. En tout état de cause, le remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

8.9 Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- **Ayant pour objet la fourniture de bien confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés ;**
- **Ayant pour objet un ou des Produit(s) qui, après avoir été livrés ont été descellés par le Client et ne pourront être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.**

ARTICLE 9 – EXISTENCE ET CONTENU DES GARANTIES LEGALES

9.1 Les Produits vendus par SAS BOMBARDIER au Client bénéficient :

- de la garantie légale de conformité dans les conditions prévues aux articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et,
- de la garantie légale des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

9.2 Conformément aux articles du Code la Consommation joints en annexe 2 des Conditions Générales, le Client peut agir en garantie légale de conformité et/ou en garantie légale des vices cachés en s'adressant à SAS BOMBARDIER.

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles [L. 217-1](#) à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel ([article L. 241-5 du code de la consommation](#)).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des [articles 1641 à 1649 du code civil](#), pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

9.3 Le Client est toutefois alerté sur les caractéristiques des Produits et sur le fait qu'ils nécessitent le respect de certaines conditions de stockage telles que le contrôle des températures, de la luminosité, et de l'hygrométrie ainsi que l'éloignement de substances nocives, toxiques ou de produits inflammables (mauvaise odeur, hygiène, danger...).

9.4 Par conséquent, SAS BOMBARDIER garantit la qualité de ses Produits sous réserve de les conserver dans un endroit sec et frais. Ainsi, le Client s'engage prendre toutes les mesures nécessaires à leur bonne conservation.

9.5 La responsabilité de SAS BOMBARDIER ne saurait être engagée en raison du caractère défectueux du produit s'il est avéré que ces conditions n'ont pas été respectées.

ARTICLE 10 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES LEGALES

10.1 Le Client est tenu de vérifier l'état et la conformité du ou des Produit(s) livré(s). Toute réclamation sur les vices et non conformités apparentes du ou des Produit(s) livré(s), de même que toute avarie liée au transport, doivent être signalées à SAS BOMBARDIER avec tous les justificatifs y afférents (photos notamment), par écrit et par tout moyen.

10.2 En signalant le vice ou la non-conformité du ou des Produit(s), le Client obtiendra une autorisation de retour de la part de SAS BOMBARDIER précisant l'adresse et les modalités de retour du ou des Produit(s). Une fois l'autorisation de retour obtenue, le Client réexpédie le(s) Produit(s) à SAS BOMBARDIER à l'adresse précisée sur l'autorisation de retour selon les modalités indiquées.

10.3 Tout Produit réexpédié sans l'accord de SAS BOMBARDIER sera refusé et retourné à l'expéditeur aux frais et risques de ce dernier. Pour être valablement retournées à SAS BOMBARDIER, le Produit, du fait de sa nature et pour, notamment, des questions d'hygiène et de sécurité, doit être retourné complet intacte avec ses éventuels accessoires et autre documentation.

10.4 Dans le cas où le Client retournerait le(s) Produit(s) pour un défaut de conformité avéré et confirmé par SAS BOMBARDIER, les frais de retour seront pris en charge par SAS BOMBARDIER au moyen d'un bon de retour ou à défaut SAS BOMBARDIER remboursera le Client du montant réel desdits frais sur justificatifs des frais de port qui devront obligatoirement être joints au colis. A défaut, aucun remboursement ne pourra être exigé par le Client.

10.5 SAS BOMBARDIER procédera au remboursement de sommes dues au Client dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi par le consommateur et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivants en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de la conclusion du contrat.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1 Le nom de domaine, ainsi que l'ensemble des éléments et contenus figurant sur le Site (photographies, logos, charte graphique et marques), sont la propriété exclusive de SAS BOMBARDIER et sont protégés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle.

11.2 Leur reproduction, même partielle, est strictement interdite, sauf autorisation préalable et expresse de SAS BOMBARDIER. Dans les mêmes conditions, leur utilisation est limitée à un usage strictement privé. Toute utilisation ou reproduction, même partielle, d'un des éléments du site portail à l'intérieur d'un site tiers par le biais de procédés dits d'inclusion, de cadres (frames), d'inlining ou de tout autre procédé de nature similaire sont formellement interdits.

11.3 Toute reproduction ou toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée comme telle au titre du Code de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et expresse de SAS BOMBARDIER

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

12.1 SAS BOMBARDIER est amenée à collecter des données personnelles du Client (nom(s), prénom(s), adresse(s) postale(s), numéro de téléphone, adresse électronique). Les données collectées permettent d'exécuter les commandes du Client, de livrer le(s) Produit(s) ou encore de mesurer l'audience du Site. La base légale de ces traitements est le consentement et/ou l'intérêt légitime.

12.2 Ces données font l'objet d'un traitement automatisé par SAS BOMBARDIER agissant en tant que responsable de traitement. Les données recueillies sont tenues confidentielles et sont destinées à l'usage exclusif de SAS BOMBARDIER. Elles pourront être transmises exclusivement pour les besoins de la réalisation des finalités mentionnées ci-avant à des sous-traitants, ou à toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire à toute obligation légale.

12.3 Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, de modification, d'opposition, et de suppression sur les données vous concernant. Le Client peut exercer ces droits en

écrivaint à l'adresse postale de SAS BOMBARDIER, 370 route de Fons, Hameau d'Aubarine à RIVIERES (30430) ou par courriel à l'adresse contact@parfums-bombardier.fr.

En cas de non-respect de ses droits, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

12.4 SAS BOMBARDIER conservera les données uniquement pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

ARTICLE 13 – IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE - LANGUE

15.1 Les Conditions Générales sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

15.2 Ces Conditions Générales seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

ARTICLE 16 – LITIGES

16.1 En cas de litige relatif aux présentes Conditions Générales, le Client et SAS BOMBARDIER essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable. A ce titre, le Client peut adresser à SAS BOMBARDIER une réclamation amiable par courriel à l'adresse contact@parfums-bombardier.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 370 route de Fons, Hameau d'Aubarine à RIVIERES (30430).

16.2 Si le client ne souhaite pas passer par cette tentative amiable, il pourra recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends et notamment en ayant recours, gratuitement, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, au service de médiation, auquel SAS BOMBARDIER est adhérent, soit par l'intermédiaire du formulaire de saisie ou par voie postale.

16.3 Enfin le Client pourra, afin de résoudre son litige, accéder à la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne prévu par le règlement (UE) no 524/2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation, notamment transfrontaliers, en suivant le lien <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

16.4 En cas d'échec de cette médiation, ou si le Client ne souhaite pas y recourir, le Client pourra soumettre le différend aux tribunaux compétents.

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de **SAS BOMBARDIER**, 370 route de Fons, Hameau d'Aubarine, RIVIERES (30430) – France, contact@parfums-bombardier.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

ANNEXE 2 : REPRODUCTION DES ARTICLES DU CODE DE LA CONSOMMATION ET DU CODE CIVIL

- Article L. 217-3 du Code de la consommation :

« Le vendeur délivre un bien conforme au contrat ainsi qu'aux critères énoncés à l'article L. 217-5.

Il répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance du bien au sens de l'article L. 216-1, qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de celle-ci.

Dans le cas d'un contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques :

1° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée inférieure ou égale à deux ans, ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien ;

2° Lorsque le contrat prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique pendant une durée supérieure à deux ans, le vendeur répond des défauts de conformité de ce contenu numérique ou de ce service numérique qui apparaissent au cours de la période durant laquelle celui-ci est fourni en vertu du contrat.

Pour de tels biens, le délai applicable ne prive pas le consommateur de son droit aux mises à jour conformément aux dispositions de l'article L. 217-19.

Le vendeur répond également, durant les mêmes délais, des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage, ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité, ou encore lorsque l'installation incorrecte, effectuée par le consommateur comme prévu au contrat, est due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installation fournies par le vendeur.

Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du code civil. Le point de départ de la prescription de l'action du consommateur est le jour de la connaissance par ce dernier du défaut de conformité. »

- Article L. 217-4 du Code de la consommation :

« Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants:

1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autres caractéristiques prévues au contrat ;

2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;

4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

- Article L. 217-5 du Code de la consommation :

« I.- En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :

1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;

2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;

3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;

4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;

5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;

6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.

II.- Toutefois, le vendeur n'est pas tenu par toutes déclarations publiques mentionnées à l'alinéa qui précède s'il démontre :

1° Qu'il ne les connaissait pas et n'était légitimement pas en mesure de les connaître ;

2° Qu'au moment de la conclusion du contrat, les déclarations publiques avaient été rectifiées dans des conditions comparables aux déclarations initiales ; ou

3° Que les déclarations publiques n'ont pas pu avoir d'influence sur la décision d'achat.

III.- Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

- Article L.217-7 du Code de la consommation :

« Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la délivrance du bien, y compris du bien comportant des éléments numériques, sont, sauf preuve contraire, présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

Pour les biens d'occasion, ce délai est fixé à douze mois.

Lorsque le contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques prévoit la fourniture continue d'un contenu numérique ou d'un service numérique, sont présumés exister au moment de la délivrance du bien les défauts de conformité qui apparaissent :

1° Durant un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien, lorsque le contrat prévoit cette fourniture pendant une durée inférieure ou égale à deux ans ou lorsque le contrat ne détermine pas la durée de fourniture ;

2° Durant la période durant laquelle le contenu numérique ou le service numérique est fourni en vertu du contrat, lorsque celui-ci prévoit cette fourniture pendant une durée supérieure à deux ans. »

- Article L.217-8 du Code de la consommation :

« En cas de défaut de conformité, le consommateur a droit à la mise en conformité du bien par réparation ou remplacement ou, à défaut, à la réduction du prix ou à la résolution du contrat, dans les conditions énoncées à la présente sous-section.

Le consommateur a, par ailleurs, le droit de suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre du présent chapitre, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil.

Les dispositions du présent chapitre sont sans préjudice de l'allocation de dommages et intérêts. »

- Article L.217-9 du Code de la consommation :

« Le consommateur est en droit d'exiger la mise en conformité du bien aux critères énoncés dans la sous-section 1 de la présente section.

Le consommateur sollicite auprès du vendeur la mise en conformité du bien, en choisissant entre la réparation et le remplacement. A cette fin, le consommateur met le bien à la disposition du vendeur. »

- Article L.217-10 du Code de la Consommation :

« La mise en conformité du bien a lieu dans un délai raisonnable qui ne peut être supérieur à trente jours suivant la demande du consommateur et sans inconvénient majeur pour lui, compte tenu de la nature du bien et de l'usage recherché par le consommateur.

La réparation ou le remplacement du bien non conforme inclut, s'il y a lieu, l'enlèvement et la reprise de ce bien et l'installation du bien réparé ou du bien de remplacement par le vendeur.

Un décret précise les modalités de la mise en conformité du bien. »

- Article L.217-11 du Code de la Consommation :

« La mise en conformité du bien a lieu sans aucun frais pour le consommateur.

Le consommateur n'est pas tenu de payer pour l'utilisation normale qu'il a faite du bien remplacé pendant la période antérieure à son remplacement. »

- Article L.217-12 du Code de la consommation :

« Le vendeur peut ne pas procéder selon le choix opéré par le consommateur si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés au regard notamment :

1° De la valeur qu'aurait le bien en l'absence de défaut de conformité ;

2° De l'importance du défaut de conformité ; et

3° De la possibilité éventuelle d'opter pour l'autre choix sans inconvénient majeur pour le consommateur.

Le vendeur peut refuser la mise en conformité du bien si celle-ci est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés notamment au regard des 1° et 2°.

Lorsque ces conditions ne sont pas respectées, le consommateur peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du code civil.

Tout refus par le vendeur de procéder selon le choix du consommateur ou de mettre le bien en conformité, est motivé par écrit ou sur support durable. »

- Article L.217-13 du Code de la Consommation :

« Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois.

Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au

bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur. »

- Article L.217-14 du Code de la consommation :

« Le consommateur a droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat dans les cas suivants :

1° Lorsque le professionnel refuse toute mise en conformité ;

2° Lorsque la mise en conformité intervient au-delà d'un délai de trente jours suivant la demande du consommateur ou si elle lui occasionne un inconvénient majeur ;

3° Si le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte l'installation du bien réparé ou de remplacement ou les frais y afférents ;

4° Lorsque la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur, ce qu'il incombe au vendeur de démontrer. Le présent alinéa n'est pas applicable aux contrats dans lesquels le consommateur ne procède pas au paiement d'un prix. »

- Article L.217-15 du Code de la consommation :

« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision d'obtenir une réduction du prix du bien.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du bien délivré et la valeur de ce bien en l'absence du défaut de conformité. »

- Article L.217-16 du Code de la consommation :

« Dans les cas prévus à l'article L. 217-14, le consommateur informe le vendeur de sa décision de résoudre le contrat. Il restitue les biens au vendeur aux frais de ce dernier. Le vendeur rembourse au consommateur le prix payé et restitue tout autre avantage reçu au titre du contrat.

Si le défaut de conformité ne porte que sur certains biens délivrés en vertu du contrat de vente, le consommateur a le droit à la résolution du contrat pour l'ensemble des biens, même ceux non couverts par le présent chapitre, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il accepte de garder les seuls biens conformes.

Pour les contrats mentionnés au II de l'article L. 217-1, prévoyant la vente de biens et, à titre accessoire, la fourniture de services non couverts par le présent chapitre, le consommateur a droit à la résolution de l'ensemble du contrat. En outre, dans le cas d'une offre groupée au sens de l'article L. 224-42-2, le consommateur a le droit à la résolution de l'ensemble des contrats y afférents.

Les obligations respectives des parties au contrat, mentionnées à l'article L. 224-25-22 et relatives aux conséquences de la résolution pour les contenus numériques et les services numériques, sont applicables à la résolution du contrat de vente d'un bien comportant des éléments numériques. »

- Article L.217-17 du Code de la consommation :

« Le remboursement au consommateur des sommes dues par le vendeur au titre de la présente sous-section est effectué dès réception du bien ou de la preuve de son renvoi par le consommateur et au plus tard dans les quatorze jours suivants.

Le vendeur rembourse ces sommes en recourant au même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur lors de la conclusion du contrat, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire. »

- Article 1641 du Code civil :

« Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

- Premier alinéa de l'article 1648 du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »